Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 17/12/2021 à 10h31
Réference de l'AR : 051-200043438-20211216-DEL1109-DE
Affiché le 17/12/2021 - Certifié exécutoire le 17/12/2021

République Française

Département de la Marne

Arrondissement de Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le 16 décembre 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Nuisement-sur-Coole, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 10 décembre 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	36
- représentés ou ayant donné pouvoir	3
- votants	39
- ont voté pour	39
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Célia DUVAL par Milène ADNET (pouvoir), Maxime JOLY par Laura LOTT (suppléante), André MELLIER par Philippe HINCELIN (suppléant).

Absents : Alexandre BREMONT, Marc DEFORGE (excusé), Hélène MOINEAU (excusée), Victor OURY (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON.

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme Françoise DROUIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 1109-2021

OBJET : Décision modificative Budget principal

Vu la délibération N° 1006-2021 du 15 avril 2021 de vote du budget primitif 2021 du budget principal de la communauté de communes ;

Considérant les dépenses à effectuer et qui n'avaient pas été prévues au budget ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

DÉCIDE de modifier le budget primitif principal 2021 de la communauté de communes et d'inscrire :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
Article	Montant	Article	Montant
21-2121-14 VELO ROUTE	-10 000,00 €	012-64131	14 000,00 €
21-2121-OPNI	10 000,00 €	65-65548	20 000,00 €
21-21312-11 GYMNASE VESIGNEUL	-115 000,00 €	011-60623	20 000,00 €
21-21312-OPNI	115 000,00 €	011-60632	10 000,00 €
21-2158-10 GYMNASE NUISEMENT	-5 000,00 €	011-6068	20 000,00 €
21-2158-OPNI	5 000,00 €	011-6156	20 000,00 €
21-2184-12 MAISON MEDICALE	-25 000,00 €	011-6232	10 000,00 €
21-2184-OPNI	25 000,00 €		

Réduction du suréquilibre de la section de fonctionnement.

Extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la MOIVRE à la COOLE

JULIEN VALENTIN
2021.12.17 10:19:53 +0100
Ref:20211217_100202_1-1-O
Signature numérique
le Président

Julien VALENTIN